



PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET 2 — Développement territorial

VOLET 3 — Vitalisation

**VILLE DE
LATUQUE**

Adoptées le 15 juillet 2025
par le Conseil d'agglomération de La Tuque



MISE EN CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération de La Tuque est le partenaire officiel du Gouvernement du Québec dans la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds Régions et ruralité Volet 2 – Développement territorial et du Volet 3 – Vitalisation, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028. À cet effet, le Conseil d'agglomération doit déposer annuellement ses priorités d'intervention, qui serviront de balises quant à l'utilisation des enveloppes prévues et dont la gestion lui a été confiée.

POUR L'ANNÉE 2025 ET 2026, LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE A RETENU LES PRIORITÉS SUIVANTES :

1. Développer les zones commerciales, industrielles et la zone aéroportuaire;
2. Encourager, par le biais d'aides financières, la rénovation des immeubles commerciaux du centre-ville;
3. Favoriser la construction et la rénovation d'unités de logements locatifs;
4. Offrir un accompagnement technique et financier aux entrepreneurs pour les projets de démarrage, de transfert et de relève, ainsi que pour les projets d'expansion et de modernisation d'entreprise;
5. Soutenir la vitalisation du territoire par des projets économiques, touristiques, sociaux, de loisir, culturels et environnementaux;
6. Contribuer aux ententes sectorielles et aux projets régionaux.

Directeur du Service de développement économique et forestier